

Ecrit par le 23 juillet 2024

Mlle VIENS Ginette



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 février 1999, **Mademoiselle Ginette VIENS**, dt à AVIGNON (84000) 50 rue Banasterie. Née à LYON (69003), le 14 octobre 1935. Célibataire. Décédée à SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE (04870), le 10 juillet 2022. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clio PEYRONNET, Notaire associé soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle « Olivier JULIEN, Pauline CHIAPELLO et Clio PEYRONNET » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin, le 14 décembre 2022, et d'un procès-verbal contenant contrôle de la saisine du légataire aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 15 décembre 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Charles FUENTES, notaire à (84240) LA TOUR D'AIGUES 344, rue Marcel Pagnol, référence CRPCEN : 84034, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, copie de ce testament et procès-verbal de contrôle de saisine.

Ecrit par le 23 juillet 2024

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3955344

Publié le 21/12/2022

SUCCESSION DRUARD ALAIN



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 23 juillet 2024

Mme MULLER Claude Marie



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Aux termes de son testament olographe en date du 19 octobre 2016, **Madame Claude Marie MULLER**, demeurant à SARRIANS (84260) 74 rue Paul Roux EHPAD Anne de Ponte, célibataire, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 17 novembre 2022 par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (84210), duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline LACAZE-MARS, notaire à PERNES LES FONTAINES (84210) 126 Avenue Charles de Gaulle, référence CRPCEN : 84046, dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3955081

Publié le 29/11/2022

Ecrit par le 23 juillet 2024

Mlle VANNIER Françoise Louise



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

**MAITRE Evelyne BEAUME,
NOTAIRE
ETUDE OFFICE NOTARIAL
DES DENTELLES**

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testaments olographes des 19 novembre 2014 et 3 avril 2018, **Mademoiselle Françoise Louise VANNIER**, née à PARIS 5ème arrondissement, le 15 octobre 1937, demeurant à CARPENTRAS (84200), Maison de Retraite Les Chesnaies, 107 rue Colbert, célibataire, décédée à CARPENTRAS, le 08 mai 2022, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Evelyne BEAUME, suivant procès-verbal en date du 17 novembre 2022, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de CARPENTRAS.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Evelyne BEAUME, notaire à BEAUMES DE VENISE, notaire chargé du règlement de la succession.

Ecrit par le 23 juillet 2024

3955045

Publié le 24/11/2022

M. GASBARRE Dominique Simon Jacques



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents



**NOTAIRE BOLLENE 84500,
2 Boulevard Léon Gambetta.
BP 23.**

Ecrit par le 23 juillet 2024

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 28 novembre 2020, **Monsieur Dominique Simon Jacques GASBARRE**, né à BOLLENE (84500), le 17 décembre 1960, demeurant à BOLLENE (84500) route de Montsoleil, décédé à BAGNOLS-SUR-CEZE (30200) (FRANCE) le 14 août 2022, a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lionel PERRIN, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « 2KLP NOTAIRES » titulaire d'un office notarial à BOLLENE (Vaucluse), 2 Boulevard Léon Gambetta, le 9 novembre 2022, dont copie authentique a été adressée au Greffe du Tribunal

Judiciaire de CARPENTRAS le 16 Novembre 2022.

Un acte portant contrôle de la saisine du légataire universel a été dressé par Maître Lionel PERRIN, notaire associé à BOLLENE le 9 novembre 2022 dont copie authentique a été adressée, avec copie authentique de l'acte de dépôt de testament au Greffe du Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS le 16 Novembre 2022

Toute opposition à l'exercice de ses droits par le légataire universel doit être formée par tout intéressé auprès de Maître Lionel PERRIN, notaire associé à BOLLENE (84500) BP 23 2 Boulevard Léon Gambetta, référence CRPCEN : 84058, notaire chargé de la succession

dont il s'agit dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et la copie figurée de ce testament, soit à compter du 17 Novembre 2022.

La Circulaire CIV/02/17, du 26 janvier 2017, précise que le légataire universel bénéficie d'un droit de saisine de plein-droit à l'expiration du délai d'opposition, soit au plus tard un mois après la publication de l'avis de saisine au BODACC et à un journal local

d'annonces légales.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis le notaire

3955046

Publié le 24/11/2022

Mme PEILLARD Odette Marie Alphonsine

Ecrit par le 23 juillet 2024



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 avril 2021, **Madame Odette Marie Alphonsine PEILLARD**, en son vivant retraitée, demeurant à

CADEROUSSE (84860) 2 rue de l'Hôpital Résidence Jeanne de Baroncelli.

Née à AVIGNON (84000), le 12 septembre 1930.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts).

Décédée à CADEROUSSE (84860) (FRANCE), le 4 juillet 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Agnès GIRARD, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Nathalie DOYON et associés, notaires » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 30 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Denis BONGENDRE, notaire à SAINT LAURENT DES ARBRES, référence CRPCEN : 30060, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Écrit par le 23 juillet 2024

3955056

Publié le 24/11/2022

M. GAMONDÈS Christian Maurice



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 août 2020, **Monsieur Christian Maurice GAMONDÈS**, en son vivant retraité, demeurant à AVIGNON (84000) 35 rue Charrue, né à MEYRAS (07380), le 12 octobre 1952, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVIGNON (84000) le 8 septembre 2022, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurence GUILIÉ, Notaire Associé de la

Ecrit par le 23 juillet 2024

Société Civile Professionnelle « Hélène SELLIER-DUPONT et Laurence GUILIÉ, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à AVIGNON (Vaucluse), 2 place Saint Lazare, le 3 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire d'Avignon le 9 novembre 2022.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent PIETO, notaire à PARIS 8ème 9 rue d'Astorg, référence CRPCEN : 75112, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion Le Notaire

3955014

Publié le 22/11/2022

Mlle JOLY Eloïse Josette



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 23 juillet 2024

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 25 février 2015, **Mademoiselle Eloïse Josette JOLY**, en son vivant retraitée, demeurant à CAVAILLON (84300) 358 cours Sadi Carnot. Née à GORDES (84220), le 1er décembre 1925. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CAVAILLON (84300) (FRANCE) le 28 juillet 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurence LIENS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Guy FRAYCHINAUD - Christophe LERSY, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à GORDES, le 7 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître LIENS, notaire à GORDES , référence CRPCEN : 84030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

3954944

Publié le 10/11/2022

Mme ROS VERGARA Marie Thérèse

Ecrit par le 23 juillet 2024



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

***MAITRE Evelyne BEAUME,
NOTAIRE***

ETUDE OFFICE NOTARIAL DES DENTELLES

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 23 mars 2022, **Madame Marie Thérèse ROS VERGARA**, née à BADALONA, le 31 décembre 1919, demeurant à CARPENTRAS (84200), 48 avenue Pierre Séward, célibataire, décédée à CARPENTRAS, le 14 mai 2022, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Evelyne BEAUME, suivant procès-verbal en date du 18 août 2022, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de CARPENTRAS, le 22 août 2022.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Evelyne BEAUME, notaire à BEAUMES DE VENISE, notaire chargé du règlement de la succession.

3954932

Publié le 09/11/2022

Ecrit par le 23 juillet 2024

Mme BAYLEY Norma veuve BENNEY



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

M. HECTOR Claude



Ecrit par le 23 juillet 2024

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

Mme BERNARD Andrée Marie-Thérèse



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 décembre 2022 sous réserves d'incidents

***Jean-Victor MONTAGARD
et Martial RAMOGNINO
300 Avenue Saint Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE***

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil**

Ecrit par le 23 juillet 2024

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 septembre 2022, **Madame Andrée Marie-Thérèse BERNARD**, en son vivant Retraitée, demeurant à VAISON-LA-ROMAINE (84110) 75 avenue Chanoine Sautel. Née à MONT-DAUPHIN (05600), le 6 septembre 1926. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à VAISON-LA-ROMAINE (84110) (FRANCE) le 28 juin 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Victor MONTAGARD, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOIGNINO, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse), 300, Avenue Saint Quenin, le 30 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Dans le mois suivant cette réception, L'Opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Victor MONTAGARD, notaire à VAISON LA ROMAIN, référence CRPCEN : 84063, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament soit le 03 octobre 2022.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,

Le notaire

3954739

Publié le 14/10/2022